COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 16.6.2025
COM(2025) 290 final

ANNEX 11

ANNEXE

de la

communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions

Rapport 2025 sur l'état d'avancement de la décennie numérique: continuer à construire la souveraineté et l'avenir numérique de l'UE

{SWD(2025) 290 final} - {SWD(2025) 291 final} - {SWD(2025) 292 final} -
{SWD(2025) 293 final} - {SWD(2025) 294 final} - {SWD(2025) 295 final}

European Commission

RAPPORTS SUCCINCTS PAR PAYS 2025

France

Synthèse

La France peut compter sur une excellente infrastructure numérique mais accuse un retard dans la numérisation des entreprises. Le pays se positionne comme un acteur technologique de premier plan dans le domaine de l'IA et des TIC écologiques.

S'agissant de la contribution à la décennie numérique, la France affiche un niveau d'ambition élevé, avec 9 cibles nationales intégralement alignées sur les cibles de l'UE pour 2030. Le pays suit correctement ses trajectoires et est en bonne voie pour 50 % d'entre elles (en tenant compte des trajectoires 2024 établies pour 6 ICP sur 8 analysés). La France a donné suite à 77 % des 13 recommandations émises par la Commission en 2024, soit en mettant en œuvre des changements stratégiques importants (54 %), soit en apportant certaines modifications (23 %) au moyen de nouvelles mesures.

En 2024, la couverture nationale en fibre optique et en 5G était élevée malgré la taille du territoire. La numérisation des PME et l'adoption de technologies numériques de pointe par les entreprises restent en deçà de la moyenne. Des activités récentes, telles que l'organisation du sommet pour l'action sur l'IA en 2025, confirment que la France souhaite se positionner comme chef de file dans ce domaine. En outre, le pays élabore actuellement des initiatives et des normes afin de mesurer et de réduire l'empreinte environnementale du secteur des TIC. Les politiques numériques de la France mettent de plus en plus l'accent sur la souveraineté, par exemple en développant la production nationale de semi-conducteurs et en favorisant l'adoption de solutions souveraines européennes et françaises par les entreprises et l'administration publique. La France a défini un vaste éventail d'actions de sensibilisation aux cybermenaces dans tous les secteurs (entreprises, administration, grand public), mais elle a également apporté son soutien à la mise en œuvre de stratégies en matière de cybersécurité, en particulier dans le secteur des soins de santé.

ICP de la décennie numérique (1)	France				UE		Cible de la décennie numérique à l'horizon 2030	
	DESI 2024 (année 2023)	DESI 2025 (année 2024)	Progression annuelle	Trajectoire nationale 2024 (3)	DESI 2025	Progression annuelle	FR	UE
Couverture par réseau fixe à très haute capacité (VHCN)	81,4 %	87,5 %	7,5 %	90,7 %	82,5 %	4,9 %	100,0 %	100 %
Couverture FTTP («fibre to the premises»)	81,4 %	87,5 %	7,5 %	-	69,2 %	8,4 %	-	-
Couverture 5G globale	90,9 %	94,3 %	3,8 %	96,6 %	94,3 %	5,9 %	100,0 %	100 %
Nœuds périphériques (estimation)	272	532	95,6 %	-	2257	90,5 %	-	10000
PME présentant au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique (2)	-	68,5 %	3,8 %	-	72,9 %	2,8 %	90,0 %	90 %
Nuage	23,0 %	-	-	-	-	-	-	75 %
Intelligence artificielle	5,9 %	9,9 %	68,5 %	-	13,5 %	67,2 %	-	75 %
Analyse des données	33,9 %	-	-	-	-	-	-	75 %
IA ou informatique en nuage ou analyse des données	44,9 %	-	-	-	-	-	65,0 %	75 %
Licornes	43	48	11,6 %	49	286	4,4 %	100	500
Personnes ayant au moins des compétences numériques élémentaires	59,7 %	-	-	-	-	-	80,0 %	80 %
Spécialistes des TIC	4,7 %	4,8 %	2,1 %	5,5 %	5,0 %	4,2 %	10,0 %	~10 %
Notification de schéma d'identification électronique		Oui						

Services publics numériques pour les particuliers	72,1	71,2	-1,2 %	76,1	82,3	3,6 %	100,0	100
Services publics numériques pour les entreprises	79,3	76,9	-3,0 %	82,3	86,2	0,9 %	100,0	100
Accès aux dossiers de santé en ligne	79,3	84,2	6,2 %	82,2	82,7	4,5 %	100,0	100

(1) Voir la note méthodologique pour la description des indicateurs et des autres paramètres.
(2) Le DESI 2025 se base sur la version 4 de l'indice d'intensité numérique (DII), laquelle est comparable à la valeur du DII figurant dans le DESI 2023 (correspondant à l'année 2022) aux fins du calcul de la progression annuelle. Elle n'est pas comparable à la trajectoire nationale qui, elle, est fondée sur la version 3 de l'indice.
(3) Valeur de la trajectoire nationale si elle figure dans la feuille de route nationale et si l'indicateur a été mesuré dans le DESI 2025 (année 2024)

Selon le rapport Eurobaromètre spécial de 2025 sur la décennie numérique, 65 % des citoyens français estiment que la numérisation des services publics et privés du quotidien leur facilite la vie. En ce qui concerne l'action des pouvoirs publics, 89 % estiment qu'il est important de contrer et d'atténuer le problème des fausses informations et de la désinformation en ligne. Quant à la compétitivité, 82 % estiment qu'il est important de veiller à ce que les entreprises européennes puissent se développer et devenir des «champions européens» capables d'affronter la concurrence mondiale.

Une UE compétitive, souveraine et résiliente, fondée sur la primauté technologique

Les indicateurs des infrastructures numériques [réseaux à très haute capacité (VHCN), fibre jusqu'aux locaux (FTTP), 5G] sont tous supérieurs à la moyenne de l'UE grâce à des politiques publiques efficaces (plan «*France très haut débit*», avec le partage d'un réseau en fibre optique entre plusieurs prestataires de services). Cependant, la numérisation des entreprises, en particulier des PME, accuse toujours un retard. Néanmoins, la France a joué un rôle de premier plan dans le domaine de l'IA et peut compter sur un écosystème dynamique de start-up dans ce secteur ainsi que dans l'informatique quantique. Le pays a adapté sa feuille de route en introduisant des mesures supplémentaires visant à encourager l'adoption par les entreprises de technologies d'IA générative et de génération augmentée par récupération. Cependant, l'adoption par les entreprises de technologies numériques de pointe est en deçà de la moyenne. La France vise à promouvoir la sensibilisation à la cybersécurité sur tous les fronts: entreprises, population et administration. La feuille de route actualisée comprend un programme de cyberprotection pour les établissements de soins de santé. Elle prévoit également des investissements massifs dans les semi-conducteurs (recherche et production).

Protéger les citoyens et la société de l'UE et leur donner les moyens d'agir

Les résultats de la France en matière de compétences numériques montrent une croissance de l'inclusion indépendamment du genre ainsi qu'un léger déficit de compétences entre les zones urbaines et rurales, mais certaines disparités subsistent en fonction du niveau d'éducation de la population. Les mauvaises performances de la population en mathématiques peuvent limiter la recherche de formations et de carrières dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), ainsi que dans la spécialisation aux TIC, compte tenu du caractère persistant de cette pénurie de compétences. La numérisation des services publics perd du terrain par rapport à la moyenne de l'UE. Dans ce domaine, les autorités se concentrent sur la réduction de la charge administrative (dématérialisation — remplacement des documents physiques, processus et transactions menés par des équivalents numériques, instauration du principe «une fois pour toutes»). Elles encouragent également l'adoption de solutions souveraines, fondées notamment sur l'informatique en nuage, le recours à des logiciels ouverts et le développement de compétences spécialisées au sein de l'administration. Concernant les aspects positifs, des progrès impressionnants ont été accomplis dans la numérisation des soins de santé au cours des deux dernières années.

Tirer parti de la transformation numérique pour un verdissement intelligent

La France joue un rôle de premier plan au niveau mondial dans le contrôle et la réduction de l'impact environnemental du secteur des TIC du pays. Elle a mis au point des outils permettant de mesurer, prévoir et contrôler l'empreinte du secteur des TIC (tels que la conception de trajectoires de réduction du carbone) et joue un rôle clé dans les initiatives écologiques menées dans le cadre de l'accélérateur de bonnes pratiques de la décennie numérique.

Feuille de route stratégique nationale pour la décennie numérique

Le 3 février 2025, la France a présenté une feuille de route nationale pour la décennie numérique complètement révisée, contenant six mesures supplémentaires ainsi que des trajectoires révisées. Ces mises à jour sont alignées sur les nouvelles priorités de la Commission en matière d'IA, de cybersécurité et de TIC écologiques. Elles incluent un compte rendu sur la consultation des parties prenantes. Ces mises à jour permettent de répondre à un nombre important de recommandations relatives à la feuille de route formulées en 2024. Toutes les cibles sont alignées sur les objectifs de l'UE à l'horizon 2030 (à l'exception de l'indicateur combiné relatif à l'adoption des technologies de l'IA, de l'informatique en nuage et de l'analyse des données, pour lequel le pays vise un score de 65 %, soit un score inférieur à la cible de 75 % fixée pour l'UE). La feuille de route révisée continue de donner la priorité aux semi-conducteurs, à la connectivité et à la santé en ligne. Elle contient 33 mesures dotées d'un budget de 18,6 milliards d'EUR, dont 11,1 milliards d'EUR provenant du budget public (soit 0,38 % du PIB). Elle couvre tous les objectifs de la décennie numérique, tels que la création d'un espace numérique centré sur l'humain, le renforcement de la résilience et de la sécurité, la promotion de la souveraineté, le soutien à la transition écologique, et la protection de la société.

Financement et projets en faveur du numérique

La France consacre 22 % du budget total de son plan pour la reprise et la résilience au numérique (8,1 milliards d'EUR)[1]. En outre, dans le cadre de la politique de cohésion, un montant de 1,9 milliard d'EUR, soit 11 % du financement total du pays au titre de la politique de cohésion, est consacré à la poursuite de la transformation numérique de la France[2].

La France est l'État membre qui héberge l'EDIC intitulé «Alliance pour les technologies du langage» (ALT-EDIC). Elle est également membre de l'EDIC dénommé «Local Digital Twins towards the CitiVERSE». Le pays participe directement au PIIEC sur la microélectronique et les technologies de la communication (PIIEC-ME/TC) ainsi qu'au PIIEC sur les infrastructures et services en nuage de nouvelle génération (PIIEC-CIS). La France est également l'un des États membres de l'entreprise commune EuroHPC et de l'entreprise commune «Semi-conducteurs».

[1] La part des dotations financières qui contribuent aux objectifs numériques a été calculée en utilisant l'annexe VII du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience. Dernière mise à jour des données: 16 mai 2025.

[2] Ce montant comprend tous les investissements spécifiquement destinés à la transformation numérique ou apportant une contribution substantielle à celle-ci au cours de la période de programmation 2021-2027 de la politique de cohésion. Les fonds proviennent du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen plus et du Fonds pour une transition juste.

Elle a contribué à l'accélérateur de bonnes pratiques[3] en dirigeant le pôle «Informatique verte» en lien avec les politiques publiques relatives à la transition environnementale des technologies numériques. Elle a partagé trois bonnes pratiques au sein de ce pôle (le cadre de référence général pour l'écoconception des services numériques, la campagne de communication Alt IMPACT et l'élaboration de règles relatives aux catégories de produits aux fins de l'évaluation et de l'étiquetage environnementaux) ainsi qu'une autre bonne pratique dans le cadre du pôle «Compétences numériques» (conseillers numériques).

Droits et principes numériques

Selon une étude d'appui, la France a été relativement active dans la mise en œuvre de la **déclaration européenne sur les droits et principes numériques**, avec 53 initiatives au total mais sans nouvelles initiatives en 2024. La France est surtout active dans la participation à l'espace public numérique. L'activité est plus mesurée en ce qui concerne les services publics numériques en ligne. Ce sont les mesures visant à placer les citoyens au centre de la transformation numérique qui semblent avoir le plus grand impact sur le terrain, contrairement à celles qui concernent la sûreté, la sécurité et l'autonomisation.

Recommandations

- **PME**: améliorer la numérisation des PME, notamment en orientant les régimes de soutien existants vers les PME qui accusent un retard dans la numérisation, quelle que soit leur taille.
- **Spécialistes des TIC et compétences avancées en matière de TIC**: accroître l'adéquation avec le marché du travail, améliorer la visibilité et clarifier l'offre d'options de formation et de reconversion dans le numérique.
- **Adoption de technologies de pointe**: soutenir l'adoption de technologies numériques de pointe par les entreprises (en accordant une attention particulière à l'IA et à l'informatique en nuage) par la création d'écosystèmes locaux afin de diffuser les technologies et les bonnes pratiques dans tous les secteurs économiques. Encourager l'adoption de solutions européennes souveraines.
- **Intelligence artificielle**: continuer à soutenir l'innovation dans le domaine de l'IA afin de renforcer la primauté de la France dans le secteur et de créer de futures entreprises de premier plan au niveau mondial.
- **Cybersécurité**: poursuivre les efforts en matière de cybersécurité afin de faire face à l'évolution des menaces, en particulier pour les entreprises et l'administration.
- **Services publics numériques**: accélérer la numérisation des services publics tant pour les particuliers que pour les entreprises, notamment en élargissant les capacités transfrontières.

[3] L'accélérateur de bonnes pratiques (*Best Practice Accelerator* ou *BPA*) est une plateforme qui permet aux États membres de partager les mesures fructueuses et les difficultés rencontrées dans leurs efforts pour atteindre leurs cibles et objectifs de la décennie numérique. Les bonnes pratiques sont mises à la disposition des États membres par l'intermédiaire du répertoire BPA et présentées dans le cadre d'ateliers organisés régulièrement, actuellement axés sur trois thématiques: Compétences numériques, informatique verte et adoption des technologies numériques.